

Séminaire technique sur la cotation pour les modules interfacés

Séminaire organisé en Webinaire, le 9 mars 2021

Documents communiqués par la DHUP :

- Le cahier des charges des interfaces pour la cotation
- Le support du séminaire

Les documents du projet cotation sont sur le site des professionnels :

<http://sne.info.application.logement.gouv.fr/>

Conférenciers :

Nadia Ait-Braham (Cheffe de projet de la cotation – DHUP – PH), Farmin Yarirad (Architecte – SNUM), Zied Bouhalli (TRA – Acial), Vincent Maucort (AMO – Alenium Consultants).

Introduction :

Le séminaire s'est déroulé le 9 mars avec 37 participants.

Objectif du séminaire :

L'objectif du séminaire était de présenter et d'échanger sur :

- Le cahier des charges des interfaces pour la cotation
- Le fonctionnement de l'API Manager
- La sécurité des échanges

I. Grands jalons pour la mise en place de la cotation pour les EPCI interfacés

Les grands jalons pour la mise en place de la cotation pour les EPCI interfacés sont les suivants :

- Mi-mars :
 - Sondage sur le choix du module cotation
 - Publication du cahier des charges intégrant les critères sensibles, les critères de priorités locales et les champs de la cotation (cotation, positionnement, délai, modèle de calcul)
- Début juin :
 - Mise à disposition d'une base école pour les modules interfacés
 - 2^{ème} Séminaire technique sur la cotation pour les modules interfacés
 - Publication de documents de présentation
- Mi-août :
 - Date limite pour envoyer la cotation du stock des demandes de l'EPCI au SNE (l'envoi unitaire est autorisé)
- 1^{er} Septembre :
 - Mise en service de la cotation

II. Présentation du cahier des charges des interfaces pour la cotation

La présentation du cahier des charges des interfaces a permis d'aborder les points suivants.

Le mode d'échange :

- API HTTP RESTful : pour accélérer les développements, tout en réduisant les coûts de mise en œuvre et de maintenance

Récapitulatif des services :

L'API cotation permettra de :

- Lister les demandes à coter
- Obtenir les données d'une demande
- Transmettre au SNE la cotation d'une demande
- Récupérer du SNE la cotation d'une demande
- Vérifier l'état de santé de l'application (service dépourvu de contexte métier permettant également de vérifier que les requêtes atteignent bien le serveur d'API)

Décision prise en séance :

- Ajout de l'horodatage de la dernière mise à jour de la cotation de la demande dans les services

III. Présentation du fonctionnement de l'API Manager

PISTE est le Portail d'API management, où l'API Cotation sera exposée. PISTE est une plateforme mutualisée d'API de l'État et de la sphère publique, proposant un excellent niveau de service :

- Taux de disponibilité de 99,7 %,
- capacité de traitement de 1200 requêtes par seconde,
- Homologation RGS,
- Technologies de sécurité, à l'état de l'art.

Lors du deuxième séminaire technique, le processus d'abonnement à l'API Cotation via le portail d'API management PISTE sera présenté.

IV. Conclusion

Le séminaire a permis d'échanger avec les éditeurs et les DSI des EPCI sur le cahier des charges et le fonctionnement de l'API Manager.

Les participants souhaitent qu'un séminaire sur le scénario 1 (utilisation de l'outil SNE) soit organisé. Le Ministère organisera ce séminaire en avril.

Prochaines étapes :

- Un second atelier technique avec les éditeurs et les DSI des EPCI sera organisé en juin.
- Des documents de présentation seront publiés en juin.